

Transcription vidéo - L'offre spécifique pour maîtriser son compte en cas d'incidents bancaires

En France, 4,3 millions* de personnes sont identifiées en situation de fragilité financière.

C'est quoi être en situation de fragilité financière ?

- Être inscrit depuis 3 mois au Fichier Central des Chèques (FCC) pour chèque impayé ou retrait de carte ;
- Ou avoir déposé un dossier de surendettement déclaré recevable ou accepté ;
- Avoir des irrégularités sur son compte bancaire ou des incidents de paiement répétés...

Pour les aider, les banques proposent systématiquement une « offre spécifique ».

Cette offre aide à optimiser la gestion du budget et à retrouver une situation financière saine.

Les banques la facturent souvent bien moins cher que le plafond réglementaire de 3€/mois.

Elle comprend des moyens de paiement adaptés qui limitent les risques d'incidents.

L'offre spécifique limite les frais d'incidents à 20€/mois et 200€/an. Les banques appliquent souvent un plafond encore plus bas pour ces clients.

Fin 2023, plus d'1 million de personnes ont souscrit l'offre spécifique (+24% en 1 an, +168% depuis 2018*).

Vous pensez être en situation de fragilité financière ? Contactez votre banque pour bénéficier de cette offre.

Plus d'informations sur lesclesdelabanque.com

**Rapport annuel de l'Observatoire de l'inclusion bancaire 2023*